

« Championnat Régional d'Ile de France de Cyclo-Cross »
« 4^{ème} édition du cyclo-cross de l'US Ivry »
Dimanche 5 Janvier 2025 à CHAMPIGNY SUR MARNE (94)
au parc du Tremblay Paris-Val de Marne
Organisé par l'US Ivry C., la Commission Cycliste 94 et le CRAV

Catégories	Dossards	Départs	Temps	Prix d'équipe
Ecole de Vélo	10h00	11h15	Selon âge	non Oui (*)
Cadets / Anciens / Féminines / Super-Anciens	11h30	A partir de 12h30	30/40/40/40 mn	
Juniors / Super-Vétérans / Minimes	12h30	A partir de 13h35	40/40/20 mn	
Espoirs / Séniors / Vétérans	13h30	A partir de 14h40	50/50/50 mn	
Accès	Parc du Tremblay, 11 boulevard des Alliés 94500 Champigny			
Dossards, départs arrivées	Devant la salle polyvalente à côté du terrain de rugby			
Récompenses	Ecole de Vélo : pendant la course Cadets/Anciens/Féminines/Super-Anciens, sur le site de retrait des dossards Autres catégories : sur le site de retrait des dossards, en fin de programme			
Circuit	Circuit d'environ 2,4 km. (Allée bitumée, sous-bois, prairie, plaine des jeux, escaliers et butte autour du terrain de rugby)			
Qualification	Présentation du carton-licence 2024 obligatoire. Tout coureur dûment licencié à la FSGT et engagé selon les procédures prévues au règlement Ile de France pourra participer à la course du Championnat Régional. Toutefois, pour être « podiumable », il lui faudra (sauf sur raison médicale justifiée) avoir participé au nombre, ci-dessous indiqué, d'épreuves inscrites au calendrier officiel FSGT : Pour tous les coureurs (Minimes, Cadets, Adultes) uniquement licenciés FSGT, sont exigées entre le 14 septembre 2024 et le 29 décembre 2024 inclus : trois épreuves vélo FSGT Pour les multi licenciés sont exigées, entre le 14 septembre 2024 et le 29 décembre 2024 inclus : six épreuves vélo FSGT pour les Minimes et Cadets et huit pour les Adultes			
VTT	Les VTT sont admis mais appelés en fin de peloton et « non-podiumables »			
Titre par équipes	Titre par équipes calculé sur l'ensemble des catégories d'âges Calcul des points : cf Mémento cyclo-cross partie « Règlement du Championnat d'Ile de France », article 6 Nota : les coureurs engagés « hors podium » n'entrent pas dans le calcul des places			
Observation (port de maillots distinctifs de champions)	Rappel : le port des maillots distinctifs de champions est obligatoire pour les maillots ne concernant pas le championnat concerné (donc port obligatoire des maillots distinctifs de champions fédéraux ou départementaux. Pas de port de maillots distinctifs de champions régionaux)			
Responsable	<i>Eric HERBRETEAU</i> 06.32.26.64.60 / eric.herbreteau@wanadoo.fr			

Engagements	Engagements à faire par mail . pour le 31 Décembre 2024 au plus tard . sur le formulaire Excel destiné à cet effet . mais qui ne seront effectifs qu'à la réception, par envoi postal, du règlement, au plus tard pour cette même date, auprès des Commissions Cyclistes suivantes : <u>Pour le 60 / 77 Nord</u> à Jean Pierre COURTEAUX – 36 résidence de la Marne – 77470 TRILPORT - courteaux.jean-pierre@neuf.fr <u>Pour le 91 / 77 Sud</u> à Christophe DELEPINE – 15 rue François Barthélémy 77850 HERICY - clubcyclistederubelles@aol.com <u>Pour PHSY</u> à Jacky LEBARS - 11, rue Saint Malo - 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX-jalebars@numericable.fr <u>Pour le 93</u> à Fabrice BARJOLIN – 17 avenue des Martyrs de Chateaubriand – 77290 MITRY-MORY – fabrice.barjolin@wanadoo.fr <u>Pour le 94</u> à Thierry LEVERT – 2 rue Messidor – 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE – thierry.levert@sfr.fr Chaque club devra s'être acquitté de la contribution annuelle de 20 euros pour 2025, Tarifs Ecole de vélo : gratuit Tarifs engagements : 6 euros pour tous. Chèques à l'ordre de l'US Ivry Cyclisme. Engagements clos le 31 décembre 2024. Au-delà : engagements possibles, mais non-podiumable Engagements sur place : + 2 € (<u>obligatoirement hors podium</u>) Hormis l'Ecole de vélo, les courses sont réservées aux licenciés FSGT
-------------	--